

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE 30 JUIN 2017

Département du Lot

Mairie LANZAC

Date de convocation : 23/06/2017

PRESENTS : Mmes POIGNET, Mme NICKERT, Mme ROUDIER

Mrs BERNARD, DIAS DE SOUSA, FOUCHE, IZARD, LEGOFF, MOURA

ABSENTS : Mr BLADIER Jean-Paul (excusé)

Mr DELVERT Alain

Mme FRAYSSE Sandrine

Mr GARRIGOU, procuration donnée à Mme NICKERT

Mme Josiane GUITOU, procuration donnée à Mr FOUCHE

Mr MARIAGE Daniel (excusé)

ORDRE DU JOUR

- **Election du secrétaire de séance**
- **Approbation du compte rendu du 6 juin 2017**
- **Délibération signature convention « transport à la demande » avec la région Occitanie**
- **Modifications budgétaires**
- **Questions diverses**

ELECTION SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Jocelyne ROUDIER est élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des personnes présentes.

Monsieur le Maire demande à son conseil la possibilité d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Délibération Acceptation et affectation don à la commune ;
- Délibération avenant N°2 pour le lot 1 marché gros œuvres Atelier municipal.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUIN 2017

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION SIGNATURE CONVENTION « TRANSPORT A LA DEMANDE » AVEC LA REGION OCCITANIE

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE), a renforcé le rôle de la Région en matière de transport. Monsieur le Maire rappelle que la commune de Lanzac bénéficie d'une délégation de compétence en matière de transport à la demande.

Après avoir donné lecture de cette convention, et afin de ne pas interrompre le service rendu, il propose à l'assemblée d'approuver cette convention.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la convention se substituant aux précédentes conventions conclues avec le Conseil Départemental et ayant pour objet de définir les modalités de fonctionnement et de financement du service de transport à la demande,
- **DE PRECISER** que cette convention prendra effet dès signature des deux parties,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention ci-dessus et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

DELIBERATION d'ACCEPTATION et d'AFFECTATION D'UN DON A LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que M. BOISSON Laurent, domicilié à SOUILLAC a fait un don à la commune de la somme de 200€. Ce don n'est assorti d'aucune charge ou condition.

Monsieur le Maire propose d'affecter le montant de ce chèque à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'accepter ce don dans les conditions exposées ci-dessus, et donne délégation à Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires afin que la commune intègre cette somme dans son budget.

DELIBERATION AVENANT N°2 LOT MARCHE GROS ŒUVRES ATELIER MUNICIPAL

Mr le Maire informe son conseil municipal qu'il est nécessaire de passer un avenant sur le lot n°1 Gros Œuvres pour les travaux de l'Atelier municipal suite à la demande d'un empiérement supplémentaire qu'il a été jugé nécessaire de réaliser dans le but d'agrandir la zone de circulation devant le bâtiment et sur la façade Nord.

Le coût des travaux supplémentaires s'élève à la somme de 2160.00 e ht soit 2592.00 e ttc.

Après discussion, Mr le Maire propose de prendre cette délibération.

Cette –ci est acceptée à l'unanimité.

MODIFICATIONS BUDGETAIRES

1/Le Maire propose à son Conseil Municipal des modifications des crédits ouverts aux articles ci-après du budget ASSAINISSEMENT de l'exercice 2017, pour reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement au budget principal de la commune afin de financer les projets communaux ;

Il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
023	Virement à la section d'investissement		-180000.00
672	Reverst excédent collectivité rattach		180000.00
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
2315 - 15	Installat°, matériel et outillage techni		-40000.00
2138 - 23	Autres constructions		-140000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	-180000.00	
TOTAL :		-180 000.00	-180 000.00

Le Maire invite le conseil municipal à voter ces modifications.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

2/Le Maire propose à son Conseil Municipal des modifications des crédits ouverts aux articles ci-après du budget EAU de l'exercice 2017, pour reversement d'une

partie de l'excédent de fonctionnement au budget principal de la commune afin de financer les projets communaux ;

Il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes:

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
672	Reverst excédent collectivité rattach		50000.00
023	Virement à la section d'investissement		-50000.00
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
21561 - 116	Service de distribution d'eau		-50000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	-50000.00	
TOTAL :		-50 000.00	-50 000.00

TOTAL :		-50 000.00	-50 000.00
----------------	--	-------------------	-------------------

Le Maire invite le conseil municipal à voter ces modifications.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

3/Le Maire expose à son Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
023	Virement à la section d'investissement		205000.00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics		20000.00
615231	Entretien, réparations voiries		5000.00
7561	Régies dotées seule autonomie financière	230000.00	
TOTAL :		230 000.00	230 000.00

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
21318 - 105	Autres bâtiments publics		20000.00
21538 - 111	Autres réseaux		80000.00
21578 - 113	Autre matériel et outillage de voirie		25000.00
2312 - 114	Agencements et aménagements de		80000.00

	terrains		
021	Virement de la section de fonctionnement	205000.00	
TOTAL :		205 000.00	205 000.00

TOTAL :		435 000.00	435 000.00
----------------	--	-------------------	-------------------

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

Motion de soutien pour la ligne SNCF POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse)

Le conseil municipal réunit, ce jour ,demande :

--Que la ligne POLT soit déclarée prioritaire et reçoive des trains neufs dès 2020 ,au plus tard 2022

---Que ces trains soient adaptés à une ligne de 712 km et puissent au moins atteindre 220km/h avec voyageurs et fret confondus.

–Que soient maintenues les liaisons directes diurnes et nocturnes vers Cerbère/Port-Bou et la Tour de Carol/Rodez.

–Que soit abandonné le projet de fermeture des guichets tous les matins en gare de Gourdon.

–Que soit rétabli l'ouverture des guichets le week-end et jours fériés en gares d'Assier et Gramat.

–Que soit remise en cause la fermeture de la gare de Rocamadour-Padirac

- Nous n'acceptons pas ces décisions qui pénalisent les zones rurales et les populations qui y vivent .

La motion de soutien est votée à l'unanimité.

FIN DE SEANCE A 19H50